

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE : 5 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L’an deux mille vingt-six, le douze mai, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le cinq mai deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, M. BRENOT, Mme HADIL, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. MOHAMMED (procuration M. BOUCHELLA)

M. LIAOUI (procuration M. LONGEAULT)

Mme PREVOST (procuration Mme CHARLOT)

Mme GEREMIA (procuration M. DA CRUZ)

M. MARCIN (procuration Mme ABLOUH)

Mme VERGNAUD (procuration M. NEY)

VENTE D’UN LOCAL COMMERCIAL SIS 16 RUE DU GENERAL LECLERC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le courrier de Madame BAH Maïmouna en date du 11 février 2026 sollicitant l'acquisition du local commercial ;

VU l'avis du service des Domaines en date du 12 novembre 2025 ;

VU l'offre d'acquisition formulée par Madame BAH Maïmouna en date du 9 mars 2026 ;

VU le courrier de la commune référencé 2026-DGSUE-029 en date du 26 mars 2026 acceptant ladite offre ;

CONSIDÉRANT :

- que la commune est propriétaire du local commercial sis 16 rue du Général Leclerc, d'une superficie de 61,98 m² ;
- que ce bien relève du domaine privé communal ;
- que ce local n'est **ni affecté à un service public ni à l'usage direct du public** ;
- qu'il ne présente pas d'utilité pour un usage communal, ni à ce jour ni à l'avenir ;
- que sa cession permet une gestion optimisée du patrimoine communal ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'AUTORISER la cession du local commercial sis 16 rue du Général Leclerc ;

DE FIXER les conditions de la vente comme suit :

- **Consistance** : local commercial d'une superficie de 61,98 m² ;
- **Acquéreur** : Madame BAH Maïmouna ;
- **Prix de vente** : 70 000 € ;
- **Frais annexes** : à la charge exclusive de l'acquéreur ;

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et tout document afférent à cette cession, réalisée par voie amiable.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le dix-huit mai deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20260518-2026-DEL-57-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026